

## « Deuxième avis » un site internet construit sur des idées du passé

L'U.ME.SPE./CSMF a pris connaissance de l'ouverture du site « deuxième avis », site marchand dans le domaine du soin.

Pour la seconde fois dans l'année, des entreprises privées à but lucratif s'engouffrent dans le domaine du soin où l'on sait que l'utilisateur est le plus demandeur et le plus vulnérable.

L'U.ME.SPE./CSMF s'interroge sur la démarche du comité scientifique, composé de personnalités du monde de la santé qui utilisent les prétextes de « combler l'inégalité en santé et la perte de chance ».

Cette démarche n'est en aucun cas une démarche de qualité et de sécurité des prises en charge à l'heure où l'on développe la concertation pluridisciplinaire pour établir un projet de soin personnalisé.

Cette démarche est inégalitaire financièrement même si, à terme, certaines mutuelles « pour VIP » s'engageront à rembourser ce type de prestation. Comment peut-on demander sa carte bleue à un patient avant même avoir échangé avec lui ? Comment un ancien président de la HAS, la vice présidente du CISS, des médecins de l'hôpital public (à l'heure du SPH) peuvent-ils porter ce type d'approche ? Approche qui n'a rien d'innovant, au contraire, elle nous rappelle le mandarinat des années 1970 auquel ce comité scientifique est peut-être nostalgique ?

Ce comité scientifique, porte-t-il l'éthique qu'ils nous ont transmise ? C'est une question à laquelle le Conseil de l'Ordre devra répondre dans les plus brefs délais.

Cette démarche tendra sans nul doute à s'amplifier à l'avenir dans le cadre de « l'uberisation » des services, sa valeur devra au moins être bien inférieure à la valeur de la consultation d'expertise d'un médecin spécialiste. Permettre, aujourd'hui, ce type de démarche c'est permettre, demain, aux entreprises de l'internet et, notamment, les GAFA de s'installer durablement dans la santé et porter une médecine structurée autour d'algorithmes de prise en charge qu'ils auront élaborés.

L'U.ME.SPE./CSMF demande que, très rapidement, l'on permette à l'ensemble des médecins d'installer des outils de notre temps pour qu'ils accèdent à une communication du XXIème siècle nécessaire à la prise en charge de la population sur l'ensemble du territoire.

L'U.ME.SPE./CSMF demande à la CNAMTS d'analyser les propositions tarifaires de ce site qui pourrait être une base dans les prochaines négociations conventionnelles !

